

**Expérimentation service civique
international pour les associations
jeunesse et éducation populaire**

Appel à proposition

Novembre 2017

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION GENERALE	4
1. CONTEXTE	4
1.1 HISTORIQUE DU FONJEP.	4
• PRESENTATION DU FONJEP	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.2 ENJEUX ET FINALITE DE L'EXPERIMENTATION DU SERVICE CIVIQUE A L'INTERNATIONAL	5
• L'ARTICULATION DE DIFFERENTS DISPOSITIFS POUR LA CREATION D'UN PARCOURS D'ENGAGEMENT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
• OBJECTIFS DE L'EXPERIMENTATION	5
• BENEFICIAIRES DE L'EXPERIMENTATION	6
• RESULTATS ATTENDUS DE L'EXPERIMENTATION	6
2- DEROULEMENT DE L'EXPERIMENTATION	7
2.1 DIFFERENTES AIDE A LA FORMATION, AU SUIVI, A L'APPUI AU RETOUR ET A LA MOBILITE	7
2.2 DETAIL DES DIFFERENTES PHASES DE FORMATION ET DE SUIVI	7
CALENDRIER DE LA PHASE 1	9
3. PRESENTATION ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	10
3.1 COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	10
3.2 MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	10

Liste des abréviations

APD	Aide publique au développement
CA	Conseil d'administration
EAD	Education au développement
ECSI	Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale
Fonjep	Fonds de coopération, de la jeunesse et de l'éducation populaire
JEP	Jeunesse et éducation populaire
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
ONG	Organisation non-gouvernementale
SI	Solidarité Internationale

Introduction générale

Au carrefour entre l'éducation populaire et la solidarité internationale, le Fonjep compte plus de 3400 associations de jeunesse et d'éducation populaire adhérentes ou affiliées.

Depuis 2015, une articulation des différents dispositifs de la solidarité internationale gérés par le Fonjep a été menée avec les partenaires et bénéficiaires des subventions : mise en réseau pour le partage d'outils et échanges d'expériences, sensibilisation et promotion des dispositifs internationaux auprès des associations de jeunesse et d'éducation populaire, productions de statistiques et d'informations toujours plus précises.

Ce travail s'est basé avant tout sur un constat : les dispositifs de mobilité sont investis par des structures déjà informées. Intéresser de nouveaux publics d'associations et leur donner l'opportunité d'échanger avec les acteurs déjà investis, permettrait de redynamiser certains dispositifs de volontariats internationaux.

Le Fonjep se propose ainsi de créer une passerelle entre éducation populaire et solidarité internationale, en permettant à des associations d'éducation populaire d'ouvrir à leurs publics bénéficiaires des opportunités de mobilité à l'international.

Cette expérimentation autour du service civique à l'international permettra aux associations de jeunesse et d'éducation populaire qui n'ont jamais travaillé sur ces questions de développer un savoir-faire sur la préparation au départ de jeunes vers l'étranger, en accord avec leurs valeurs historiques.

1. Contexte

1.1 Présentation du Fonjep

Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (Fonjep) a, conformément aux termes de la loi du 23 mai 2006, pour objet principal de procéder au versement, pour le compte de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des subventions destinées au financement de projets de solidarité internationale, à la rémunération de personnels des associations intervenant dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport, de la culture ou de la protection de l'environnement ou concourant à l'action sociale des collectivités publiques, ainsi qu'au versement des indemnités ou cotisations relatives au volontariat de solidarité internationale aux associations ou organismes agréés dans ce cadre.

Plus généralement, le Fonjep mène toutes actions propres à participer au financement du développement de la vie associative et contribue à sa promotion. Il engage toutes actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Ainsi, les principaux partenaires du Fonjep sont :

- Les pouvoirs publics français de façon générale et le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères pour ce qui concerne les questions spécifiques à l'EAD-SI ;

- les opérateurs de l'Etat, du type Agences, qui mettent en œuvre et pour le compte de l'Etat des politiques sectorielles (ex : l'Agence française de Développement, opérateur de l'Etat en matière d'aide publique au développement notamment en matière de financement des initiatives de projets d'éducation au développement des ONG) ;
- les associations œuvrant dans les champs de la jeunesse et de l'éducation populaire, de la solidarité internationale, des sports et de la culture.

Les relations et modalités de suivi et de communication entre les partenaires sont régies par des conventions.

Le présent appel à proposition concerne exclusivement le financement de missions de service civique à l'international, soit au total 30 missions financées sur la période 2018-2019 en deux vagues de 15 missions (calendrier ci-dessous). Le Fonjep assure la sélection des dossiers de candidature, le versement des aides, le suivi, l'évaluation et la communication.

1.2 Enjeux et finalité de l'expérimentation du service civique à l'international

- **Objectifs de l'expérimentation**

L'expérimentation du service civique à l'international menée par le Fonjep permettra de subventionner des associations JEP chargées de :

- Développer des missions de service civique à l'international, d'une durée de six mois, ciblant leurs publics. Ces missions de service civique porteront sur des actions de développement, de solidarité internationale, de soutien à la jeunesse, d'éducation populaire, dans des pays européens ou bénéficiaires de l'aide publique au développement au sens de l'OCDE¹.
- Mettre en place des formations au départ d'une durée de six jours, un suivi pendant la mission, et un séminaire d'appui au retour, avec une aide financière et technique du Fonjep et de ses partenaires ;
- Valoriser l'expérience des volontaires bénéficiaires de l'expérimentation pour leur permettre de mieux construire leur parcours d'engagement ;
- Capitaliser sur l'expérience et développer des compétences internes pour s'inscrire dans la durée sur l'accompagnement de services civiques à l'international ;

Dans ce contexte, l'appel à propositions favorise la recherche de synergies en termes de mise en réseau et d'articulation de l'offre avec les activités des bénéficiaires :

- Le renforcement de capacité des associations JEP bénéficiaires de l'expérimentation (formations, suivi, partenariats, capitalisation) grâce à la collaboration d'organismes partenaires experts sur les questions d'éducation à la citoyenneté, de solidarité internationale et d'envois de volontaires.

¹ [Liste des pays bénéficiaires de l'APD](#)

- L'articulation et la mise en cohérence de ces missions de service civique à l'international avec les autres activités des associations bénéficiaires, notamment leurs offres de bénévolat, de service civique en France, de service volontaire européen, et autres offres d'engagement et/ou de sensibilisation, destinées à leurs publics.

Par ailleurs, les associations bénéficiaires seront incitées à développer leur offre de service civique à l'issue de l'expérimentation en recherchant d'autres types de financements avec d'autres dispositifs financés par des pouvoirs publics (collectivités...) ou des organismes privés. Le FONJEP travaillera avec les associations bénéficiaires pour trouver des pistes de pérennisation de cette activité d'envoi, notamment auprès des acteurs institutionnels locaux.

• **Bénéficiaires de l'expérimentation**

Les bénéficiaires de l'expérimentation service civique international sont exclusivement les organisations non-gouvernementales françaises. Dans une volonté de renforcement de capacités, le Fonjep destine cette expérimentation :

- aux associations JEP ayant peu ou pas d'expérience dans le domaine du volontariat à l'international et ayant le souhait de développer des missions de service civique à l'international. Les associations ayant déjà développé des dispositifs de sensibilisation aux thématiques de citoyenneté, d'engagement, de solidarité, et notamment des missions de service civique en France, seront privilégiées. La capacité à articuler ces actions avec les missions de service civique et, par conséquent, de valoriser un engagement à l'international, est particulièrement pris en compte ;
- aux réseaux, collectifs et associations têtes de réseaux ayant la capacité d'encadrer des associations JEP pouvant bénéficier de cette expérimentation et susceptibles d'assurer l'encadrement de ces associations dans un rôle d'intermédiation avec le Fonjep. Les compétences de coordination, d'animation et de facilitation à la coopération seront particulièrement prises en compte.

• **Résultats attendus de l'expérimentation**

De manière générale, il est attendu des associations bénéficiaires les résultats suivants :

- L'encadrement et le suivi efficace d'une mission de service civique à l'international et un accompagnement du volontaire au retour pour lui permettre de valoriser son engagement ;
- Le développement de partenariats et d'actions dédiés à l'envoi de services civiques à l'international, l'inscription dans la durée des associations sur ce type d'actions ;
- La capitalisation et la formation des postes dédiés à ces missions suite à l'expérimentation et au travail réalisé avec les partenaires du Fonjep sur les questions de formation et de suivi ;
- Le travail en réseau avec les autres associations bénéficiaires, pour développer la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre acteurs JEP susceptibles de développer ces nouveaux domaines d'activité.

Par ailleurs, chaque association bénéficiaire d'aides dans le cadre de l'expérimentation service civique international produira un bilan et un plan d'action au retour des volontaires. Ce plan d'action définira les objectifs des associations en matière d'envoi de volontaires de solidarité, de valorisation de l'engagement et de promotion de parcours d'engagement, de renforcement des nouveaux partenariats tissés pendant la phase d'expérimentation, de sensibilisation aux questions d'ECSI et de SI. Il mentionnera les possibilités de pérennisation d'envoi de volontaires, en lien avec le travail de mobilisation des acteurs institutionnels mené avec le Fonjep.

2- Déroulement de l'expérimentation

L'expérimentation qui sera conduite en 2018 comportera deux phases, permettant le départ de 15 volontaires chacune. Un deuxième appel à proposition sera diffusé courant 2018.

2.1 Différentes aide à la formation, au suivi, à l'appui au retour et à la mobilité

Les différentes aides proposées par le Fonjep dans le cadre de l'expérimentation concernent les différentes phases de préparation, réalisation de la mission et retour en France :

- Financer une formation au départ complète d'une durée de 6 jours (formation culturelle et base linguistique, briefing avant mission) qui viendra compléter la formation civique et citoyenne obligatoire pour toute mission de service civique ;
- Financer une aide complémentaire à l'aide octroyée par l'Agence du Service Civique, au soutien à l'accompagnement de 75 € par mois par service civique, qui permettrait à l'association et son tuteur d'assurer les échanges avec l'accompagnateur dans la structure d'accueil, le volontaire, et éventuellement de réaliser une mission sur le terrain pour renforcer les liens avec les partenaires ;
- Financer une session d'appui au retour et à la réinsertion professionnelle, d'une durée de 2 jours, en fin de mission.
- Financer une aide complémentaire pour le trajet aller-retour vers le lieu de mission (1000 € maximum par volontaire) et un aide complémentaire pour l'hébergement (600 € par volontaire, soit 100€ par mois) en complément de l'indemnité de service civique.

2.2 Détail des différentes phases de formation et de suivi

Le Fonjep travaillera directement avec ses partenaires issus du milieu de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, et du volontariat international pour développer, en collaboration avec les associations d'envoi, le programme de formation au départ et d'appui au retour. Ces formations réuniront l'ensemble des volontaires sélectionnés par les associations, pour chaque phase. Les moyens nécessaires aux formations seront recherchés par le Fonjep. Les partenaires seront quant à eux chargés du bon déroulement de la formation civique et citoyenne.

a) La Formation au départ

Réparties sur six jours, cette formation comprendra :

- une formation générale à l'expatriation dans les pays de mission, comprenant notamment une préparation aux spécificités et aux enjeux de l'interculturalité, de la coopération et du développement ;

- une approche linguistique qui permettra de donner des bases adaptées aux volontaires pour un séjour prolongé dans le pays de mission et complétera la formation culturelle ;
- une formation technique le cas échéant, modulaire et adaptée aux profils et aux missions.

Le Fonjep propose ainsi un cadre de formation qui sera complété et approfondi en fonction des enjeux et contextes des différents projets associatifs sélectionnés.

Les objectifs :

L'objectif global de la formation est double. Il s'agit d'une part d'amener les participants à comprendre les réalités du service civique à l'international. D'autre part la formation doit leur permettre d'interroger et construire leur propre projet au départ, et de se projeter sur ce que peut apporter la mission dans leur parcours personnel.

Une formation commune :

La formation réunira l'ensemble des services civiques concernés par l'expérimentation afin de permettre aux différentes associations de travailler de manière complémentaire, d'échanger sur leurs différentes compétences et technicités. Une capitalisation d'expérience sera ainsi rendue possible, afin de renforcer les capacités des associations sur l'accompagnement à la mobilité.

b) Le suivi pendant la mission

L'Agence du Service Civique préconise la désignation d'un tuteur en France et d'un accompagnateur dans l'organisme d'accueil, pour le suivi pendant la mission.

Le Fonjep propose de verser une aide mensuelle complémentaire pour que l'association d'envoi puisse tout à la fois former des tuteurs, développer les outils qui permettront d'assurer un suivi efficace sur le long terme et éventuellement effectuer une mission de terrain pour renforcer les liens avec la structure d'accueil partenaire.

c) L'appui au retour

La session d'appui au retour, d'une durée de deux jours, permettra au volontaire d'être accompagné pour travailler sur une capitalisation de son expérience et la mobiliser au mieux pour réaliser une mission plus longue, ou la réinvestir dans ses engagements personnels et son parcours scolaire et professionnel.

Les associations JEP seront mobilisées dès les dossiers de candidature sur cette question, qui leur permettra d'assurer au mieux le lien entre leurs valeurs historiques et l'organisation de missions à l'international.

Enfin, le Fonjep pourra apporter son expertise de gestion et de suivi de cette expérimentation, sur la base de ce qui est fait aujourd'hui avec les autres dispositifs de solidarité internationale

- A l'issue de l'expérimentation, des bilans narratifs et financiers seront envoyés par les associations bénéficiaires. Une évaluation complète sera menée avec pour objectif de **modéliser l'action** en tirant tous les enseignements possibles.

Calendrier de la Phase 1

	Etapes de l'expérimentation
30 novembre 2017– 12 janvier 2018	Lancement de l'appel à proposition et réception des dossiers de candidature pour 15 missions de service civique
15 – 19 janvier 2018	Sélection des associations
Jusque fin mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> Les associations retenues déposent leur demande d'agrément puis, après validation par l'Agence du Service civique, recherchent des candidats à la mobilité, finalisent le cadre de mission avec leurs partenaires Le Fonjep contacte les associations d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ou d'envois de volontaires de son réseau pour définir et travailler avec les associations d'envoi sur le cadre des formations en fonction des projets retenus. Les associations bénéficiaires seront ensuite associées à l'organisation des formations
Fin mars 2018	Envoi et signature des conventions de financement
Début avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> Formation des futurs services civiques internationaux Lancement d'un second appel à proposition pour 15 nouvelles missions
Mai – Juin 2018	Départ en mission
Septembre 2018	Le Fonjep, les associations bénéficiaires et les autres partenaires associatifs définissent et travaillent le cadre des sessions d'appui au retour pour les volontaires
Décembre 2018	Sessions d'appui au retour, rendu des bilans narratifs et financiers et des plans d'action au Fonjep, évaluation

3. Présentation et dépôt des dossiers de candidature

Toute association intéressée par le présent transmettra, **en un document unique**, une proposition complète comprenant les éléments ci-après mentionnés.

3.1 Composition des dossiers de candidature

Le dossier dans son ensemble ne dépassera pas 15 pages maximum (annexes non comprises). Le document comprendra les éléments suivants :

- Une présentation de l'association et de ses activités dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire, de l'engagement, de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.
- Une proposition décomposée qui suivra les orientations détaillées plus haut et qui s'inscrira pleinement dans les objectifs de l'appel à proposition. Idéalement, le document respectera le déroulé suivant : (1) la mission que compte mettre en place l'association² et le ou les partenaires / structures d'accueil potentiels (2) le public ciblé (3) le mode opératoire (postes dédiés à la formation et au suivi, outils utilisés, sélection des candidats...) (4) le suivi du volontaire après son retour de mission et (5) le calendrier prévu, en respectant le calendrier de l'expérimentation.
- Un budget prévisionnel global du coût de la mission et de l'encadrement du volontaire, qui tienne compte de l'ensemble des dépenses prévues dans le cadre du projet de déploiement.
- Les annexes : copie des statuts signés, de la déclaration d'enregistrement en préfecture et de la publication au Journal Officiel, organigramme daté et signé, dernier rapport d'activité en date, budget prévisionnel pour l'exercice en cours, CV des tuteurs et tout autre document jugé utile par l'association.

3.2 Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Les offres devront être transmises par voie électronique (au format PDF) au plus tard **le 12 janvier 2018 à minuit dernier délai**. Les offres déposées au-delà de ce délai seront systématiquement rejetées. Les offres seront transmises à M. Mehdi ACHOUR : machour@Fonjep.org

Pour tout renseignement ou toutes questions sur le présent appel à proposition, il conviendra d'adresser un email à M. Mehdi ACHOUR. Les emails adressés devront préciser en objet la mention suivante : « *Questions sur l'expérimentation service civique international* ».

² Ces missions de service civique porteront sur des actions de développement, de solidarité internationale, de soutien à la jeunesse, d'éducation populaire, dans des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement au sens de l'OCDE : [liste des pays bénéficiaires de l'APD](#).